

Mémo :

Par mesure de sécurité, l'entrée des exposants se fera uniquement :

- rue du Bourg (venant de la rue du buisson)
- rue des Bouvettes (venant de la rue Robert Goupil)

Un emplacement vous sera assigné au moment de la réservation (pas de choix possible) et sera accessible à partir de 6h.

Le vendeur pourra laisser son véhicule derrière son stand si celui-ci correspond à la longueur de son emplacement.

Chaque participant s'engage à laisser son emplacement dans l'état de propreté initiale et à reprendre toutes ses marchandises et objets qui ne seront pas vendus.



DEMANDE INSCRIPTION AU VIDE-GRENIERS DU BARDON DU 5 JUIN 2022

- Inscription à déposer à partir du 2 mai 2022 -

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Représentant la société / l'association :

.....

N°de registre du commerce / des métiers : de

Adresse :

CP : Ville :

Tél :

Titulaire de la pièce d'identité n°

Délivrée le par

Déclare sur l'honneur :

- ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 310-2 du Code de commerce)
- ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile pour les particuliers (article R321-9 du Code Pénal).
- tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés pour les professionnels (article 321-7 du Code du Commerce)

⇒ **Placement des exposants à partir de 6h**

⇒ **Le vendeur pourra laisser son véhicule derrière son stand si celui-ci correspond à la longueur de son emplacement.**

⇒ **Chaque participant s'engage à laisser son emplacement dans l'état de propreté initiale et à reprendre toutes ses marchandises et objets qui ne seront pas vendus.**

Ci-joint, pour un emplacement de x 3 mètres linéaires, un règlement de 7 € x ... x 3 ml =€, par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC. La mairie ne remboursera aucune réservation sauf cause exceptionnelle.

Date et signature :

